



Est ce que je peux perdre mon bail commerciale

Par **luno**, le **25/11/2014** à **09:40**

bonjour
La propriétaire des murs de mon local commercial est en liquidation judiciaire cette dernière me demande de faire une proposition à son mandataire afin de racheter le local néanmoins je me dirige vers vos conseils afin de savoir tous les cas de figure qui peuvent se présenter si je ne fais pas de proposition...
Puis-je perdre mon local ?
Quelqu'un peut-il le racheter et me garder locataire ?
Si je me retrouve à la porte, est-ce que je serais dédommagé ?
Je suis complètement perdu, pouvez-vous m'aider ?
Cordialement.

Par **Faycal777**, le **27/11/2014** à **02:48**

Bonjour,
Il faudrait effectivement vous rapprocher auprès du mandataire pour bien comprendre la suite des événements, car il est désormais l'intermédiaire qui agit au nom du propriétaire du local.
Et la proposition de rachat est une option mais pas une obligation. D'autres alternatives sont ouvertes.
Il est nécessaire de contacter le mandataire le plus rapidement que possible.
Vous pourriez peut-être vous retrouver dans une situation de cessation de créance qui entraînera juste les paiements de vos loyers vers un nouveau propriétaire.
Dans tous les cas de figures qui vous placeraient dans l'impossibilité de continuer le contrat, vous serez dans le droit d'obtenir une indemnité d'éviction.
Bien à vous.